

nécessité de la présente mesure, demande des pouvoirs bien plus étendus qu'il n'a droit d'obtenir ou de demander au Parlement de lui accorder.

En toute sincérité, j'engage fortement le Gouvernement à étudier de nouveau la question. La troisième partie du bill traite d'une question entièrement différente de la portée du projet de loi. Comme certaines autres mesures, le bill a été présenté à l'autre endroit et étudié là tout d'abord. On nous en a saisis ce matin par l'entremise non pas du ministre de la Justice, qui devrait diriger l'examen des questions qui ont trait aux crimes et à leurs sanctions, ni du ministre du Travail (M. Gregg), qui a été chargé par le passé de l'application des règlements relatifs aux marins des Grands lacs, mais par l'entremise de l'adjoint parlementaire au ministre des Transports. Même si le ministre des Transports s'était lui-même chargé de cette présentation, je ne crois pas que c'eût été dans l'ordre. Mais vu que toutes ces autres questions entraînent en ligne de compte, le ministre de la Justice et le ministre du Travail ont jugé bon de participer au débat.

Monsieur l'Orateur, on présente trop de mesures de ce genre au Parlement. On demande trop souvent au Parlement de céder des droits et des pouvoirs de tout genre au Gouvernement. Je me demande quand viendra le jour où le Gouvernement présentera un bill, demandant au Parlement de lui accorder le pouvoir de faire exactement ce qui lui plaît quand le Parlement ne siège pas; il demanderait peut-être ensuite que le Parlement soit prorogé.

A mon avis, cette mesure va trop loin. La troisième partie de cette loi est trop vexatoire. Nous nous opposerons donc au projet de loi.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) d'avoir exprimé mon opinion en m'en attribuant le mérite. Je dois cependant lui signaler que j'ai essayé à deux ou trois reprises de prendre la parole, mais que quelqu'un m'a devancé. Je voudrais toutefois dire quelques mots.

M. Knowles: J'ai dû lire la pensée de l'honorable député. Je l'ai vu se lever.

M. Low: De fait, j'ai étudié cette question avec beaucoup d'attention. Quelques pensées ont surgi à mon esprit pendant que j'écoutais la discussion et j'ai réfléchi sur les arguments qu'ont exposés tous les honorables députés, depuis le chef de l'opposition (M. Drew) jusqu'au dernier préopinant.

D'abord, la loi sur les pouvoirs d'urgence n'existe plus. Je ne saurais dire si c'est parce que les membres de l'opposition se sont

si souvent prononcés contre cette mesure. Il n'en reste pas moins vrai que le Gouvernement ne peut plus aujourd'hui compter sur les pouvoirs que lui accordait la loi sur les pouvoirs d'urgence.

En second lieu, tout le monde sait que même s'il n'existe pas de véritable crise en ce moment, la situation est tout de même très dangereuse. Il convient donc que le Gouvernement jouisse de pouvoirs suffisants pour parer aux dangers qui pourraient nous menacer. Personne ne nie que le Gouvernement a besoin de pouvoirs, extraordinaires peut-être, en vue de parer aux dangers qui menacent notre pays. Je ne m'oppose pas à accorder des pouvoirs suffisamment étendus pour permettre au Gouvernement de prévenir tout acte possible de sabotage, ou tout danger de ce genre. Qu'on accorde des pouvoirs au Gouvernement, cela ne m'inquiète pas tellement. Donnons-lui tous les pouvoirs dont il a besoin pour faire face à la situation d'une manière pratique et avec fermeté. Cependant, selon moi, les honorables préopinants ont présenté des arguments bien fondés. Assurément, nous ne voulons pas accorder au Gouvernement des pouvoirs que nous ne connaissons pas ou qu'il peut étendre d'une façon à laquelle nous ne songeons pas actuellement.

Selon moi, c'est là le nœud de tout le problème. Le Gouvernement pourrait nous soumettre un article n° 34 modifié de la loi sur la protection des eaux navigables indiquant exactement et plus ou moins en détail ce dont il a besoin. Je ne crois pas qu'il y en ait parmi nous qui refusent d'accorder au Gouvernement les pouvoirs dont il a besoin, même celui de soumettre les ouvriers à un examen sécuritaire en vertu duquel le Gouvernement interdirait à plus de deux douzaines de personnes de travailler à bord de navires sur lesquels elles pourraient se livrer à des actes de sabotage.

Je suis disposé à prendre en considération toute proposition que le Gouvernement pourrait avancer qui serait de nature à élucider à notre satisfaction ce qu'il cherche à prévenir et ce qu'il doit faire. Si le Gouvernement veut bien nous apporter des précisions, je serai disposé à les prendre en considération. Dans les circonstances, toutefois, je dois me ranger du côté de ceux qui se sont déjà opposés à des pouvoirs étendus et indéterminés tels que ceux qui se trouvent prévus à l'article 34. Je voudrais que le ministre ou quelque autre membre du Gouvernement nous soumette une mesure rédigée en termes précis. Je lui accorderais mon appui.

M. l'Orateur: Je ne trouve rien à redire aux observations qui ont été formulées jusqu'ici, mais je signale un fait qui ma frappé.

[M. Knowles.]